



**MAIRIE DE MIONNAY**  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 20 janvier 2014**

Convocation du 15 janvier 2014

Présents : H. Cormorèche, JL Bourdin, G. Simonetta, P. Fleury, V. Balmon, G. Devrieux, T. Lapalu, G. Foret, C. Pichoud J. Burdet, A. Fayot, P. Lehmann,

Absents : E. Desbrosses; M. Girer, M. Doloty, A. Menut-Paci, D. Derhy.

Pouvoirs : E. Desbrosses à JL Bourdin, M. Girer à V. Balmon, M. Doloty à T. Lapalu, A. Menut-Paci à G. Devrieux, D. Derhy à H. Cormorèche

**1. Désignation du secrétaire de séance**

JL Bourdin est désigné secrétaire de séance.

**2. Approbation du dernier compte-rendu**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 6 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

**3. Taxe Foncière des Propriétés Bâties des terrains de Golf pour 2014. Demande d'exonération partielle**

M. le Maire expose que par erreur les terrains de Golf ont été assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Aucune modification n'ayant pu être effectuée un sous amendement permettant au Conseil Municipal d'exonérer de 50% ou de 75% de la taxe foncière sur les propriétés bâties les terrains de golf au titre de 2014 a été approuvé par le biais de l'article 82 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014.

Pour 2015 les Golfs seront assujettis au foncier non bâti.

Vu l'impact financier que pourrait avoir la taxation des terrains de golf à la taxe foncière sur les propriétés bâties,

Vu les demandes formulées par les sociétés Golf Club de Mionnay, SA Société des investisseurs de Mionnay, et ATA 18,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'exonérer partiellement les terrains de golf de la taxe foncière sur les propriétés bâties au titre de 2014 et fixe le taux de l'exonération à 75 %.

Cette décision sera notifiée aux services préfectoraux.

#### 4. Comptabilité. Dématérialisation des pièces justificatives et des documents budgétaires. Convention. Adhésion au Protocole d'Echange Standard d'Hélios

M. le Maire informe le Conseil que la dématérialisation des échanges avec la Trésorerie (documents comptables) est en cours à Mionnay.

Aussi, il est proposé de signer avec la Trésorerie un accord local de dématérialisation des pièces justificatives et des documents budgétaires.

Cette convention permettrait de dématérialiser les états de paye, les factures, les recettes, les délibérations, décisions, les pièces d'un marché et pièces contractuelles hors marchés.

Par ailleurs, il est également proposé d'adhérer au Protocole d'Echange Standard d'Hélios pour les budgets commune (incluant l'assainissement) et CCAS.

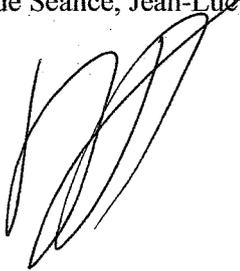
Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide de dématérialiser les pièces justificatives comme indiqué dans la convention qui sera annexée à la présente.
- Autorise M. le Maire à signer cet accord local de dématérialisation.
- Décide d'Adhérer au Protocole d'Echange Standard d'Hélios
- Autorise M. le Maire à signer le formulaire d'adhésion au Protocole d'Echange Standard d'Hélios.

#### 5. Questions diverses

- M. Bourdin informe le Conseil de la demande de pose de panneaux publicitaires sur les courts de tennis. Après un échange, une autorisation sera accordée au Club de tennis pour la mise en place de panneaux publicitaires uniquement sur le nouveau court de tennis sur deux côté : longueur côté ancien tennis et largeur côté POM. Les panneaux seront implantés à 50 cm du sol et feront au maximum 1 mètre de haut. Ils seront posés sur des lisses elles-mêmes en appui sur les poteaux afin de ne pas fragiliser le grillage. La superficie maximale sera de 10 m<sup>2</sup>.

Le Secrétaire de Séance, Jean-Luc BOURDIN



Le Maire, Henri CORMORECHE

